



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue à la Salle communautaire Gaétan-Morin, ce **30 janvier 2023** à 20 h 16.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault  
Siège #3 - Mélanie Laberge  
Siège #4 - Yanick Langlais  
Siège #5 - Serge Forest  
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Gilles Arbour

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 12 janvier 2023 et l'avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte.

**019-2023-01**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023
- 4 - AVIS DE MOTION
- 5 - PROJET RÈGLEMENT 437-2023 (Taxation, Tarifications, compensations 2023)
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu à l'unanimité**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

**020-2023-01**

**3 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

Mme Émilie Boisvert, Mairesse et Mme Catherine Haulard, Directrice générale, font la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a préparé un budget contenant les dépenses anticipées et les revenus équivalents pour l'année 2023;

**Pour ses motifs et  
Suivant la proposition de : Yanick Langlais  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal adopte le Budget 2023 montrant des revenus et dépenses équilibrées de 3 692 951 \$, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**021-2023-01**

**4 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **Pierre Desrochers**, conseiller que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 437-2023 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

**Pierre Desrochers**, conseiller fait lecture du projet de règlement 434-2023, séance tenante.

**022-2023-01**

**5 - PROJET RÈGLEMENT 437-2023 (Taxation, Tarifications,  
compensations 2023)**

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge  
Dûment appuyée par : Yanick Langlais  
Il est résolu à l'unanimité**

**D'ADOPTER** le projet de règlement 437-2023 (Taxation, Tarifications, compensations 2023).

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

**023-2023-01**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Pour ses motifs et  
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h 10.

---

Émilie Boisvert  
Mairesse  
trésorière

---

Catherine Haulard  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je soussignée Émilie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Émilie Boisvert  
Mairesse

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses approuvées par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lors de cette séance.

---

Catherine Haulard  
Directrice générale et greffière-trésorière